



AMPHIBIEN - ANOURE

BOCAGE et FORÊTS

EN DANGER

DESCRIPTION

**Taille :** entre 3 et 6 cm**Poids :** entre 5 et 15 g pour les adultes**Caractéristiques :**

coloration dorsale brune qui le rend presque invisible dans les ornières boueuses qu'il occupe.

Sa gorge, son ventre et l'intérieur de ses membres sont jaunes tachés de noir (ces motifs sont uniques à chaque individu).

Ses pupilles sont en forme de cœur ou de triangle.

En période de reproduction, les mâles sont pourvus de petites callosités rugueuses noires situées sur la face interne des doigts, des avant-bras et des orteils qui leur permettent de maintenir la femelle durant l'amplexus.

<https://www.youtube.com/watch?v=54spDzx-J1A>

Longévité :

environ 15 ans maximum dans la nature.

Sonneur à ventre jaune

Bombina variegata (Linnaeus, 1758)

Le crapaud Sonneur à ventre jaune fait partie des **amphibiens les plus menacés de France et du Centre-Val de Loire**. Espèce très fortement liée au **paysage bocager** et aux **prairies pâturées**, sa régression est principalement causée par la modification des pratiques agricoles depuis les années 1950.

ÉCOLOGIE & COMPORTEMENT

Dans notre région, le Sonneur à ventre jaune est essentiellement présent dans le **bocage du sud de l'Indre et du Cher** où il se reproduit dans les suintements des prairies humides, les fossés, les ornières de chemins et sur le bord des mares abreuvoirs. Il est également présent dans quelques **grands massifs forestiers dans le Pays-Fort (Cher)** et en forêt de Chœurs-Bommiers (Indre).



Bocage du sud de l'Indre

Cycle de vie : comme chez de nombreux amphibiens, la vie du Sonneur à ventre jaune alterne entre des **phases terrestres et aquatiques**. L'espèce passe l'hiver dans des cachettes terrestres à l'abri du gel. La **migration prénuptiale débute en mars** et les adultes rejoignent les sites aquatiques pour la reproduction. Chants, **accouplements et pontes ont lieu dans l'eau**. Le développement et la métamorphose des larves (têtards) dure de 1 à 3 mois. À partir du mois de septembre, adultes et juvéniles quittent le milieu aquatique et regagnent leurs quartiers d'hiver, c'est la **migration postnuptiale**.

Habitats : le Sonneur à ventre jaune se reproduit dans des **points d'eau permanents ou temporaires de petite surface et de faible profondeur** : ornières, bords de mares, fossés, dépressions humides. Il évite les points d'eau trop végétalisés et **n'apprécie guère la présence d'autres espèces d'amphibiens**. Pour la viabilité d'une population, la présence de différents points d'eau proche les uns des autres est importante : en fonction de leurs caractéristiques (permanents ou temporaires, ombragés ou ensoleillés, etc.) ces points d'eau seront utilisés par le Sonneur pour la ponte et le développement, pour la dispersion vers de nouveaux secteurs ou comme refuges lors d'événements climatiques extrêmes. Les habitats terrestres sont plus classiques et comprennent les haies, bosquets, boisements.



Deux jeunes individus dans une ornière forestière en juin.

MENACES

Le Sonneur à ventre jaune est menacé à la fois par des **phénomènes globaux** et locaux :

- le **contexte climatique** actuel est défavorable au Sonneur à ventre jaune car il se caractérise par une baisse globale des précipitations et une augmentation des températures estivales
- certaines **pratiques agricoles défavorables** au Sonneur se poursuivent et s'intensifient (arasement des haies, comblement des mares et autres points d'eau, drainage et labour des prairies humides). Même dans les secteurs où il est très ancré dans la culture locale, l'élevage extensif disparaît
- certaines **pratiques de sylviculture moderne** sont également défavorables : viabilisation des chemins et comblement des ornières, enlèvement du bois mort au sol, dates d'intervention et de circulation des engins non adaptées, etc.

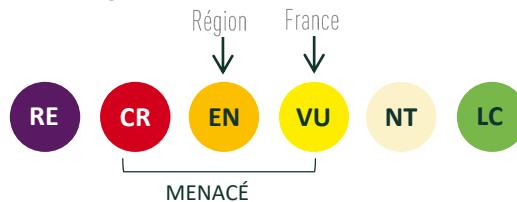
À SAVOIR

56

c'est le nombre de communes en région sur lesquelles le Sonneur est actuellement présent (soit **3 % du territoire**). Historiquement, l'espèce était connue sur presque le double et dans les six départements.

STATUT DE L'ESPÈCE

Classement dans les listes rouges :



Protection européenne : annexes II et IV de la Directive européenne Habitats Faune Flore

Protection nationale : article 2 de l'arrêté ministériel du 11 février 2021 = l'espèce et ses habitats sont intégralement protégés

Plan national d'actions (PNA) : décliné en Centre-Val de Loire sur la période 2025-2034

SITUATION

Répartition nationale

Le Sonneur à ventre jaune atteint en France la limite occidentale de son aire de répartition européenne. Il semble avoir disparu des régions du sud et ses populations sont très sporadiques dans toute la partie Ouest du pays. Il est plus commun dans le **quart Nord-Est de la France** ainsi que dans le Limousin. Partout ailleurs, les populations sont très dispersées et de faible effectif.

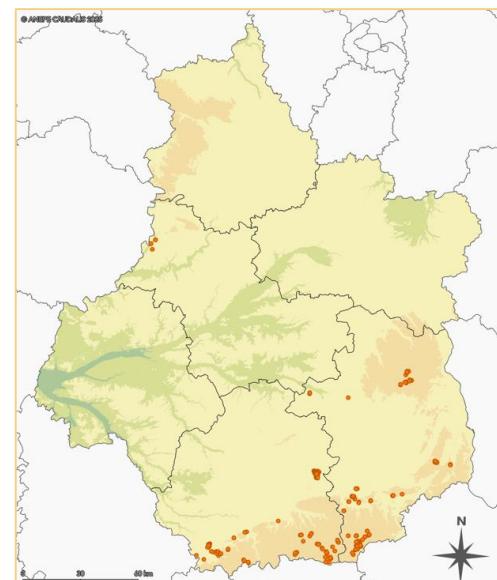
Répartition régionale

Historiquement connu dans les 6 départements, le **Sonneur n'est plus présent que dans l'Indre** (31 communes), le **Cher** (24 communes) et le **Loir-et-Cher** (1 site). Les populations sont principalement présentes dans les paysages bocagers du Boischaut Sud et de la Marche, mais également dans le Pays Fort, en forêt de Chœurs-Bommiers (importante population forestière), dans la vallée de Germigny et dans le Perche (1 site). Quelques sites sont également connus dans le **Berry** et la **Vallée de la Creuse**.

Mesures de préservation

Le Sonneur à ventre jaune est très dépendant des pratiques agricoles et sylvicoles. Un **Plan Régional d'Actions** prévoit d'intégrer la conservation de l'espèce dans les itinéraires techniques des éleveurs et des forestiers. L'objectif est de soutenir les exploitants dans la **mise en place de pratiques vertueuses pour l'espèce**, notamment pour le maintien, l'entretien voire la création d'habitats de reproduction. Cette action s'articule avec le réseau **Natura 2000** et les Projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC).

Des actions de **gestion conservatoire** sont également réalisées sur quelques sites en fonction des opportunités. Le PRA prévoit par ailleurs des **actions d'actualisation** des stations plus ou moins anciennes, ainsi que des **suivis de populations**.



Présence du Sonneur à ventre jaune en Centre-Val de Loire entre 2014 et 2024

Classes d'altitude :

0 à 50 m
51 à 100 m
101 à 200 m
201 à 500 m

GESTION



QUELLES SONT LES BONNES PRATIQUES DE GESTION POUR LE SONNEUR À VENTRE JAUNE ?

Pour réussir sur le long terme, la gestion des habitats du Sonneur à ventre jaune doit être intégrée à des pratiques agricoles et sylvicoles extensives qui respectent les cycles du vivant.

Ces pratiques doivent être soutenues politiquement et économiquement.

Les moyens et leviers les plus adéquats consistent en l'intégration des sites à Sonneur dans le réseau Natura 2000, la mise en place de MAEC adaptées, la maîtrise foncière des sites clés couplée à la mise en place de pratiques agricoles favorables et économiquement viables.

RESSOURCES

[Plan Régional d'Actions en faveur du Sonneur à ventre jaune 2025-2034. \(Sansault 2025\)](#)

[Synthèse bibliographique sur les traits de vie du Sonneur à ventre jaune \(Sordello 2012\)](#)

[Les pratiques agricoles favorables au Sonneur à ventre jaune en vallée du Petit Morin \(Melin 2017\)](#)

CONTACTS

Contacts locaux :

Loir-et-Cher : Perche Nature & Conservatoire d'espaces naturels

Indre : Indre Nature

Cher : Nature 18

Rédacteur, crédits photos et contact : Eric Sansault, association CAUDALIS.
eric.sansault@anepe-caudalis.fr

Relecture : groupe de travail de l'Observatoire

Novembre 2025

Prairies humides

Le maintien du faciès pionnier des sites de reproduction en prairie humide passe par la mise en place de pratiques adaptées. Ces prairies ne doivent pas être drainées ou cultivées. La mise en place d'un élevage bovin extensif est à préférer à l'élevage ovin car il garantit le maintien d'habitats de reproduction adéquats.



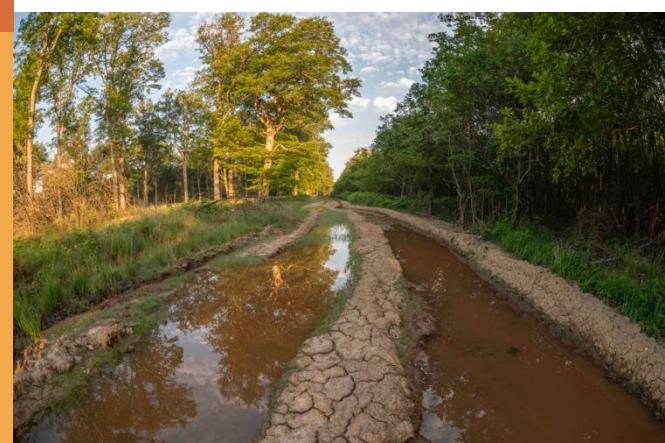
Mares abreuvoirs

Le piétinement des bords de mares abreuvoirs par un cheptel bovin ou équin permet de conserver des micro-habitats perturbés et peu végétalisés dans lesquels le Sonneur pourra pondre.

L'avenir de l'élevage extensif et traditionnel est l'une des clés pour la conservation du Sonneur en Centre-Val de Loire.

Conserver le bocage

Les paysages bocagers sont caractérisés par une forte densité de petites parcelles fauchées ou pâturées au sein d'un maillage de haies fonctionnelles et de bosquets. Le Sonneur y trouve un grand nombre d'habitats aquatiques pour sa reproduction (fossés, ornières, petites mares) mais également des abris terrestres.



Entretenir les ornières

En forêt et zones agricoles, la circulation d'engins dans les ornières en automne et en hiver permet de maintenir des habitats de reproduction fonctionnels.

Attention : ne pas circuler dans les ornières au printemps et en été au risque de détruire les Sonneurs et leur ponte.